



Envoyé en préfecture le 20/11/2024
 Reçu en préfecture le 20/11/2024
 Publié le 20/11/2024
 ID : 029-212902506-20241113-CM2024_053-DE

Conseil Municipal du 13 novembre 2024

Extrait

du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Muriel SCHWARTZ

Date de la convocation : **7 novembre 2024**

Affichage de la convocation : **7 novembre 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mercredi 13 novembre 2024 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	11
Représentés	01
Prenant pas part au vote	00
Votants	12

Etaient présents : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Marie-Christine JAOUEN, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Yves LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.
Etaient représenté(e)s Valérie L'ABBÉ (procuration à Eric LE LOUARN).
Etaient absents : Marion CARDINAL, Thibaut HOURMAND, Gill SALHI.

Délibération CM 2024-053

Tarifs assainissement 2025

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, pour l'année 2025, les tarifs relatifs au service de l'assainissement collectif. La commission « affaires générales, finances et ressources humaines », réunie le 12 novembre, propose d'actualiser les tarifs afin de les adapter à l'évolution du coût du service.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2224-19-1 et R2224-19-2 ;
 Vu l'avis de la commission « affaires générales, finances et ressources humaines » en date du 12 novembre 2024 ;
 Considérant que la redevance d'assainissement collectif comprend une partie variable déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution d'eau ou sur toute autre source dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement et une partie fixe calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service ;
 Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs pour l'année 2025 afin de tenir compte de l'évolution du coût du service ;

Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE, à compter du 1er janvier 2025, les tarifs relatifs à l'assainissement collectif comme suit :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Tarifs 2025
Partie variable	1.48 € HT/m ³
Abonnement	107.00 € HT /an

La secrétaire de séance,
 Muriel SCHWARTZ



Le Maire,
 Marie-Christine JAOUEN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.